

DOUSSELIN & GEOFFRAY-JACQUET
BP 23
2 RUE GABRIEL PERI
69270 COUZON AU MONT D'OR
Tel 04-72-42-96-00
Fax 04-72-42-96-09
Email dousselin@wanadoo.fr

FICHE DE SECURITE

(Selon 2001/59/CEE, vingt-huitième ajustement directive 67/548/CEE)
Révision REACH 01/07/08 – Emission 1/06/2005

1. Eléments d'identification du produit

TERRE VERTE TERRA VERDE BRENTONICO (TR/0264)

2. Indications sur les dangers

Indication de risques particuliers

pour l'homme et pour l'environnement: produit non dangereux

3. Composition

Aucun composant dangereux

4. Normes de secours

Contact avec la peau : laver à l'eau

Contact avec les yeux : irritation mécanique provoquée par des particules du produit

Ingestion : les pigments ne sont pas assimilés par l'organisme

5. Mesures anti-incendie

Le produit n'est pas inflammable.

6. Mesures en cas de coulées accidentelles

Le matériau qui est sorti de l'emballage n'est dangereux ni pour les personnes ni pour l'environnement.

7. Manipulation et stockage

Manipulation : conserver en lieu sec et ventilé

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Mesures d'ordre technique: aération naturelle.

Protection individuelle : masque anti poussière en cas d'importantes quantités de poussières.

9. Propriétés chimiques et physiques

Aspect extérieur : solide / poudre

Couleur : vert

Odeur : inodore

Solubilité : insolubles aussi bien dans l'eau que dans les solvants organiques.

PH : 3.5 - 6

10. Stabilité – Réactivité

<u>Stabilité</u> :	stable en certaines conditions
<u>Réactions dangereuses</u> :	aucune
<u>Matériels à éviter</u> :	les acides

11. Indication toxicologique

L'assertion a été déduite des caractéristiques des composantes individuelles.

<u>Toxicité aiguë</u> :	LD50 / voie orale / rats = > 2.000mg/kg.
<u>Risque d'inhalation aigu</u> :	non irritant
<u>Irritation de la muqueuse</u> :	non irritante

Les terres naturelles ne présentent aucun danger pour la santé.

12. Indication écologique

<u>Toxicité aiguë</u> :	les terres colorantes sont inertes non toxiques.
<u>Réaction d'ambiance</u> :	non nocive.

13. Indications concernant l'élimination

Les terres colorantes et leurs emballages peuvent être jetés, comme les déchets urbains, dans des décharges contrôlées.

14. Indications sur le transport

La norme sur les transports ne qualifie pas ces produits comme dangereux

15. Indications sur la réglementation

Cette fiche de sécurité a été réalisée en conformité d'après le Titre IV du Règlement (CE) n.1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH).

16. Autres indications

Les indications ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et elles ne doivent pas être prises comme garantie de propriété spécifique.

Les règlements et les dispositions en vigueur doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

Date de mise à jour le : 29/04/2010